

## Le Métier

L'Agent/e d'entretien du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycée/maison de retraite/administration/entreprise générale de bâtiment). Ces interventions concernent essentiellement : l'entretien curatif des divers réseaux et installations et des équipements techniques, l'entretien et l'aménagement de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment, les travaux d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment. Il/elle est en capacité de repérer un dysfonctionnement (électrique ou sanitaire), d'en établir le diagnostic pour, en fonction de la panne, y remédier lui-même ou faire appel à une entreprise intermédiaire.

## Débouchés et évolution

L'emploi d'Agent d'entretien du bâtiment s'exerce essentiellement comme salarié auprès des collectivités territoriales, mairies ou syndic de copropriété, centre de vacances, campings, entreprise générale de bâtiment..... Il/elle peut évoluer vers des fonctions de Responsable d'entretien ou de chef/fe d'équipe, ou se qualifier en suivant une formation spécifique dans une de ses spécialités d'intervention.

## Modalités d'admission et financement

Avoir la reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé et la notification de la décision de la CDAPH (orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Possible entrée en cours de formation pour des personnes ayant des acquis professionnels ou validé un CCP.

Pour anticiper les adaptations à mettre en œuvre pendant le parcours, contacter le service formation. Une évaluation médicale préalable peut être sollicitée pour étudier la possibilité d'engager ce parcours.

Coût pris en charge par les organismes d'Assurance maladie. Rémunération prise en charge par le Conseil régional via l'ASP, selon la réglementation en vigueur.

## Conditions d'exercice

L'Agent/e d'entretien du bâtiment exerce surtout à l'intérieur de bâtiments, occupés ou vides. Il/elle peut être contraint à des horaires modulables, des astreintes de week-end. Il/elle travaille seul ou en équipe, à partir de consignes orales ou écrites, de plans ou schémas. La diversité des tâches impliquent des conditions et positions de travail variées qui nécessitent des capacités d'adaptation. Il/elle peut travailler courbé/e, agenouillé/e. Il/elle porte des équipements de protection individuelle et des vêtements de sécurité. Il/elle manipule des engins et machines dangereuses. Les conditions physiques du métier : station debout prolongée, poussière, bruit, effort physique fréquents, ports de charge.

## Possibilités d'adaptation au poste de travail

Les contraintes sont variables selon les établissements, l'accessibilité des sites et les fonctions exercées. Les aménagements peuvent être négociés en fonction des situations de handicap. Ils peuvent porter, par exemple, sur :

- des outils et matériels techniques adaptés (en lien avec la manipulation et le port de charges lourdes),
- le temps et la période de travail (temps partiel),
- des aménagements techniques : logiciel de synthèse vocale, écrans d'ordinateurs de grande taille, logiciel d'agrandissement, claviers adaptés...

## Aptitudes et connaissances requises

- aptitude au travail en équipe et goût des contacts humains, esprit d'initiative, sens des responsabilités
- capacité d'organisation et d'adaptation
- facilité d'expression et de communication
- aptitudes relationnelles, discrétion
- capacités à apprendre pour évoluer vers un niveau 4.

Pas de prérequis en terme de niveau de qualification préalable. La formation s'inscrit dans une logique de reconversion. Des évaluations peuvent être réalisées sur site pour une aide à la décision d'orientation (contacter le service formation).

## Parcours de formation

Un module préalable de mise à niveau préparatoire de 3 à 6 mois est conseillé. Ce module permet de remobiliser les capacités d'apprentissage et de prendre confiance en soi, et d'actualiser les connaissances requises : expression orale et écrite, compétences numériques et bureautiques, de confirmer le projet de formation, si besoin par des mises en situation en entreprise.

## Programme

**Formation organisée en 4 activités pouvant être validées par des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)**

**Activité 1 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment**

- effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec,
- effectuer des travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés.

**Activité 2 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment**

- effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment,
- effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment

**Activité 3 : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment**

- effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau composant une installation sanitaire d'un bâtiment,
- effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment.

**Activité 4 : Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment**

- effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux,
- effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples,
- effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs.

- **Durée d'application** 1995 h en Centre (57 semaines) et 245 h en entreprise (7 semaines)
- **Durée de la formation** 64 semaines (2240 heures). Une préparatoire spécifique de 4 mois est incluse dans la formation
- **Dates et délais** Consulter le calendrier des places disponibles sur le site du Centre ([www.crplamolliere.fr](http://www.crplamolliere.fr)).
- **Validation – Certification** Titre professionnel de niveau 3 ou Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) délivrés par le Ministère chargé de l'emploi.
- **Effectif** 12 places

**Vous souhaitez des informations complémentaires sur la formation, contactez :**

- le secrétariat de la Réadaptation Professionnelle au 03.2189.07.25.
- le formateur M Jean Marc MORDACQ au 03.21.89.07.19

**Vous souhaitez avoir une information sur le taux d'insertion suite à la formation, et sur la satisfaction des stagiaires, consultez le site internet du Centre [www.crplamolliere.fr](http://www.crplamolliere.fr)**